

## Loi de finances 2026 : décryptage des mesures relatives aux entreprises

Masterclass de 3h à distance – Animation par les experts du cabinet CMS Francis Lefebvre

### PUBLIC

Fiscalistes – Responsables comptables ou financiers – Avocats – Juristes – Experts comptables – Commissaires aux comptes – Responsables comptables ou financiers – Directeurs administratifs et financiers – Chefs de mission de cabinet d'expertise comptable – Comptables ou collaborateurs comptables – Conseillers en banque pour des clients professionnels – Toute personne souhaitant bénéficier d'une présentation complète de la LF pour 2026

### PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

### NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

### LES POINTS FORTS

- Échanges entre pairs et avec nos experts reconnus du cabinet CMS Francis Lefebvre
- Remise du Feuillet Rapide dédié à la loi de finances pour 2026
- Accès aux documents dématérialisés via notre plateforme en ligne
- Formule « à la carte » de plusieurs Masterclass consacrées à la loi de finance et de financement de la sécurité sociale 2026, adaptable selon vos besoins et disponibilités

### SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
  - ▶ À chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'avis

Code  
**702771**

Durée  
**3 heures / 3 heures**

Tarif Inter\*  
**399 € HT**

*\*Repas inclus (en présentiel)*

## Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les impacts de la loi de finances pour 2026 en matière de fiscalité des entreprises
- Assurer une veille métier et sécuriser ses pratiques

## Programme de la formation

### Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.

- Ce programme s'enrichira et évoluera en fonction du texte finalement adopté
- 14H – DÉBUT DE LA MASTERCLASS

1. Taxe sur le patrimoine des holdings patrimoniales (art. 3)
2. Contribution exceptionnelle sur les bénéfiques des grandes entreprises (art. 4)
3. Amortissement des fonds commerciaux (art. 4 bis)
4. Intérêts déductibles (art. 4 ter)
5. Titres fiscalement assimilés à des titres de participation (art. 4 quater)
6. Imposition minimale mondiale des grandes entreprises multinationales (Pilier 2) (art. 26 et art. 26 bis)
7. Plus-values des entrepreneurs individuels (article 4 quinquies)
8. Modifications de l'article 244 bis A (plus values réalisées par les sociétés non fiscalement domiciliées en France)
9. Verdissement de la fiscalité sur les véhicules (art. 13 et art. 13 bis)
10. Prorogations et mesures diverses (CICo, CIIC, C3IV, Crédit d'impôt pour dépenses de production exécutive d'œuvres

Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ À froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

### ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : [care-formation@lefebvre-dalloz.fr](mailto:care-formation@lefebvre-dalloz.fr)

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

cinématographiques et audiovisuelles, mécénat d'entreprises : acquisition d'œuvres d'art et d'instruments de musique, etc.)

- 17H - FIN DE LA MASTERCLASS

### Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

## Parmi nos formateurs



Pierre Carcelero

*Avocat,*

Avocat depuis décembre 2000, il conseille les entreprises et les particuliers en matière de fiscalité directe. Pierre CARCELERO exerce ses fonctions au sein du cabinet CMS Francis Lefebvre Avocats depuis novembre 2002. Il intervient en particulier dans le secteur de l'immobilier et des holdings ainsi que dans les problématiques patrimoniales.



Lucie Martinez

Lucie accompagne notamment les entreprises dans la gestion quotidienne de leur fiscalité directe, la maîtrise des restructurations nationales et internationales, des prix de transfert et de la fiscalité immobilière et de l'innovation, transformant les évolutions législatives en opportunités stratégiques. Lucie intervient aussi bien au stade du conseil que du contentieux.